Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200072692-20250227-20250220-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250220

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation
19 février 2025

Date d'affichage
19 février 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 33
Votants : 39

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAŸ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires,

Étaient excusés :

M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à M. CHABILLANT Jean-Luc
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. PARIS Hubert
Mme BESNIER Claire
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper
Mme GERMAIN Martine
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : SAINT CALAIS
CONVENTION DE SERVITUDE CREATION DE RESEAUX PUBLICS

Vu le code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article D111-1 à D185-1 des aménagement et équipement de l'espace rural,
Vu les articles R151-1 à R152-35 des équipements et travaux de mise en valeur,
Vu les articles R152-1 à R152-35 des servitudes ;
Vu le Code de l'énergie, articles L232-1 et L323-2
Vu le code général des collectivités territoriales ; les articles L2241-1, L2122-21, R2333-105 et R2333-105-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, article L2122-4 ;

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la commune de Saint Calais souhaite réaliser des travaux sur le domaine privé communautaire -parcelle AN N°107, en vue de créer des réseaux publics (réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité .. etc.) afin d'accéder aux parcelles AN N°227, N°228

et N°230, appartenant à la commune de Saint Calais, dont l'objectif est de créer le réseau collectif, sise rue Jean Monnet.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la demande d'une convention de servitude de création de réseaux publics
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2025

La secrétaire de séance,

Candy RENARD

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS